

100^e Congrès des maires : demandez le programme !

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) organise son 100^e Congrès, du 20 au 23 novembre, à la Porte de Versailles, à Paris.



Le Congrès 2017 sera un cru exceptionnel au cours duquel l'AMF fêtera le centenaire de ce rassemblement des maires et des présidents d'intercommunalité, renouvelera ses instances (lire ci-dessous) et accueillera le nouveau chef de l'État. « Réussir la France avec ses communes », tel sera le thème de cette édition qui se déroulera du 20 au 23 novembre. La journée des Outre-mer se tiendra le 20, au siège de l'AMF, et le congrès, du 21 au 23 novembre à

Paris-Porte de Versailles (hall 5), concomitamment avec le Salon des maires et des collectivités locales. Plusieurs grands débats figurent d'ores et déjà au pré-programme du congrès qui sera actualisé régulièrement sur le site www.amf.asso.fr. « La solidarité écologique », le 21 novembre, permettra notamment de revenir sur le rôle clé des maires dans la lutte contre le réchauffement climatique, le développement équilibré et durable des territoires. Deux débats se tien-

« Réussir la France avec ses communes » sera le thème du congrès.

dront le 22 novembre : « L'avenir des communes et la nouvelle place des intercommunalités dans l'organisation des territoires » (matin) et un débat sur l'alliance des territoires urbains et ruraux pour un aménagement équilibré (après-midi). Une séquence sur « les jeunes et la citoyenneté municipale » aura lieu en partenariat avec l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ).

Le débat sur les finances (le 23 novembre, matin) permettra d'aborder de nombreux sujets (concours financiers de l'État, pacte de responsabilité, suppression de la taxe d'habitation et révision des valeurs locatives, réforme de la DGF...). La séance de clôture du 100^e congrès (le 23, après-midi) sera marquée par les interventions successives d'Anne Hidalgo, maire de Paris, du président de l'AMF et du président de la République qui prononcera, à cette occasion, son premier discours en tant que chef de l'État devant les maires, après son intervention, le 22 mars dernier, en tant que candidat, dans le cadre du rassemblement organisé par l'AMF à la Maison de la radio.

AG et célébration du centenaire

Parallèlement aux débats, des ateliers et des « points info » seront proposés.

Deux moments forts marqueront cette 100^e édition. L'après-midi du 21 novembre sera consacrée à l'assemblée générale de l'AMF (dans le grand auditorium) réservée aux congressistes, avec trois temps : la partie statutaire, le débat d'orientation générale sur les enjeux de la mandature et la séquence électorale pour le renouvellement des instances de l'AMF (lire ci-contre).

Plusieurs événements célébreront le centenaire du congrès. Une exposition multi-supports permanente (hall 5, du 20 au 23 novembre) retracera l'histoire de l'AMF et les 100 ans de son congrès. Le 21 novembre, une photo panoramique de tous les congressistes ceints de leur écharpe tricolore sera réalisée.

Le 23 novembre, avant la séance solennelle de clôture, un « Concert du centenaire » sera organisé avec le concours de l'orchestre de la Garde républicaine et le Chœur de l'Armée française.

Renouvellement des instances de l'AMF

En novembre 2017, lors du 100^e Congrès, les adhérents de l'AMF seront appelés à élire le président de l'Association, son Bureau et son Comité directeur. Les modalités du vote sont fixées par le règlement électoral, arrêté par le Bureau du 29 mars 2017, dont le respect est assuré par la commission électorale désignée par le Bureau.

- Pour être candidat à la présidence de l'AMF, 12 parages doivent être recueillis auprès des membres des ins-

tances (Bureau et du Comité directeur). Un seul parage par membre des instances peut être pris en compte.

- Les modalités de constitution des listes pour le Bureau et le Comité directeur sont décrites aux articles 5 et 8 des statuts de l'AMF également consultables en ligne.
- Le dépôt des candidatures à la présidence et aux listes du Bureau et du Comité directeur doit être effectué jusqu'au 19 juillet 2017 (12 h dernier délai).

En savoir plus : www.amf.asso.fr (réf. CW24570).

X. B.